



Assemblée paroissiale de printemps 2024 et élections paroissiales

L'assemblée est convoquée pour le

Dimanche 21 avril à 10h30 en l'église de Dailens (à l'issue du culte)

Ordre du jour :

1. Salutations, lecture des Principes constitutifs, adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de l'assemblée paroissiale d'automne 2023
3. Comptes 2023 *:
 - Présentation des comptes de la paroisse
 - Présentation des comptes du foyer
 - Rapport de la commission de gestion et des finances
 - Discussion et approbation
4. Rapport d'activités 2023 de la paroisse * :
 - Présentation du rapport
 - Discussion et approbation de la gestion du Conseil paroissial
5. Informations du Conseil paroissial
6. Informations cantonales et régionales par les délégués respectifs
7. Divers et propositions individuelles
8. Elections paroissiales :
 - a) Election du Bureau de l'Assemblée paroissiale
 - b) Election du Conseil paroissial
 - c) Election des délégué/e/s à l'Assemblée régionale
 - d) Election de la commission de gestion et des finances

Chaque paroissien(ne) est invité(e) à prendre part à cette assemblée, **venez nombreux élire les personnes qui se dévouent pour la vie paroissiale, elles seront motivées par votre soutien !**

Un **vote anticipé** pour les élections du Conseil de paroisse est possible **du 8 au 19 avril 2024 auprès des administrations communales** de nos trois villages, durant les heures d'ouverture des bureaux respectifs, sur présentation d'une pièce d'identité.

* Les **documents** sont à disposition sur le site de la paroisse (www.penthalaz.eerv.ch) **10 jours avant l'assemblée** ou peuvent être obtenus par courrier postal sur demande auprès du Président de l'Assemblée paroissiale, M. Jacques Deléderray, Rte de Lausanne 1, 1303 Penthaz, 021/862.71.28.

Le bureau de l'assemblée paroissiale